Nations Unies S/PV.4183



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 août 2000
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4183e séance du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York, le jeudi 3 août 2000, à 10 h 40

À sa 4183e séance, tenue à huis clos, le 3 août 2000, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo ».

Son Excellence M. Léonard She Okitundu, Ministre des droits de l'homme et Envoyé spécial du Président de la République démocratique du Congo a été invité, à sa demande, à participer au débat en application de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a décrit la situation aux membres du Conseil.

Les membres du Conseil et le Ministre des droits de l'homme et Envoyé spécial du Président de la République démocratique du Congo ont eu un entretien constructif.

M. Annabi a répondu aux observations.

00-58978 (F) 030800 030800